

18 nov 2026 JOURNÉE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le 18 novembre 2026 a lieu la 6ème édition de la Journée contre la précarité énergétique. Lancée en 2020 et pilotée par 20 organisations, cette journée vise à **rendre visible et interpeller** autour de cette cause au carrefour d'enjeux sociaux et climatiques.

LE COMITÉ DE PILOTAGE



OBJECTIFS DE LA JOURNÉE

- Soutenir et rendre visible** les acteurs et les solutions
- Sensibiliser** le grand public
- Promouvoir** le développement d'aides
- Renforcer la mobilisation** des pouvoirs publics locaux et nationaux

LE COMITÉ DE SOUTIEN

Crée en 2024, le comité de soutien est constitué d'organisations et de collectivités extérieures au comité de pilotage mais engagées officiellement dans l'initiative et dans la lutte contre la précarité énergétique.



LA THÉMATIQUE.

DANS QUELQUES MOIS, NOUS ÉLIRONs LE OU LA PROCHAIN-E PRÉSIDENT-E DE LA RÉPUBLIQUE.

Il ou elle jouera un **rôle crucial dans la lutte contre la précarité énergétique**, ou son aggravation.

Ces dernières années ont montré à quel point **les décisions politiques pouvaient changer le quotidien**, dans un sens comme dans l'autre, des **12 millions de personnes** en situation de précarité énergétique en France.

L'**augmentation des aides** à la rénovation a permis une **hausse de 50% des rénovations globales** en seulement deux ans. Leur baisse a eu l'effet inverse.

Le **bouclier tarifaire** pendant la crise énergétique de 2021-2023 a certes permis de limiter les dégâts, mais pour un **coût de plusieurs dizaines de milliards d'euros** dont d'avantage bénéficié les plus riches.

Le changement de méthode d'**attribution du chèque énergie a privé 2 millions de foyers** de cette aide indispensable.

→ C'est pourquoi les organisations membres de la Journée de mobilisation qui aura lieu le 18 novembre prochain appellent à **mettre la précarité énergétique au cœur de la campagne présidentielle,**

d'autant que cet **hiver s'annonce particulièrement difficile** en raison de la hausse des prix de l'énergie liée à la guerre au Moyen-Orient.

LES CANDIDAT-ES À L'ÉLECTION

PRÉSIDENTIELLE DEVRONT SE POSITIONNER :

leur mandat sera-t-il celui qui laissera le nombre de personnes souffrant du froid chez elles continuer d'exploser ?

Ou sera-t-il celui de l'action ?

Car les solutions sont connues :

rénovation, aides au paiement des factures pour les plus en difficulté, **règles** face aux dérives de certains bailleurs, **investissement** dans une filière avec des emplois non-délocalisables...

Cet investissement coûte moins cher que le laisser-faire :

les **malades** du froid dans leur logement, les **milliers de morts** de la canicule dans les logements bouillottes, ont un coût social, sanitaire et économique immense.

EN 2027, À L'ÉLYSÉE, EXIGEONS UN-E

PRÉSIDENT-E À LA HAUTEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE.



L'aggravation de la précarité énergétique n'est pas uniquement la conséquence des variations des prix de l'énergie, c'est aussi le **résultat de choix politiques.**





Une **vraie politique** de
lutte contre la précarité
énergétique, c'est à la fois
planifier la rénovation des
passoires thermiques, et
aider ceux qui en ont
besoin **à payer** leurs
factures d'énergie.





**La précarité
énergétique, c'est
toute l'année.**

**Personne ne devrait
avoir froid chez soi, ni
mourir de chaud l'été.**





AÏCHA

→ LOCATAIRE À MONTPELLIER.

« J'ai eu des soucis pour payer mes factures d'électricité, alors j'ai fait appel à mon assistante sociale. »

Aïcha vit avec sa fille de 16 ans. Elle touche le RSA et a connu des difficultés financières suite au décès de son mari.

Le CCAS l'a orientée vers le Slime, un programme CEE portée par Cler Solutions et destiné à accompagner les ménages en situation de précarité énergétique.

Pour mieux intégrer ses dépenses d'énergie dans son budget restreint, ses factures d'électricité ont été mensualisées. Eligible au chèque énergie, elle vient de recevoir une aide de 177 euros, de quoi absorber deux mensualités. Aïcha et sa fille ont par ailleurs bénéficié de conseils et de petits outils pour adopter les bons gestes et faire des économies d'énergie au quotidien.

La conseillère Slime a également repris contact avec l'assurance d'Aïcha après un dégât des eaux. *« J'avais un parquet très sale, plein de moisissures. »* Il lui a été proposé de faire intervenir les Compagnons Bâtisseurs pour assurer quelques travaux de rénovation. *« Le parquet a été remplacé. J'ai participé à la peinture avec l'artisan, ma fille aussi, c'était sympa. Aujourd'hui on est très bien et ma fille ne demande plus à changer d'appartement ! »*



TONY

→ PROPRIÉTAIRE DANS L'ORNE.

« C'est une horreur cette baraque, je ne me sens pas chez moi. »

Tony est veuf avec deux adolescents. Il est propriétaire d'une maison des années 60 particulièrement énergivore. Il y a fait faire de nombreux travaux d'isolation mais les artisans qui sont intervenus n'étaient pas compétents voire malhonnêtes, et il s'est enlisé dans la précarité énergétique.

« La chaudière qu'on m'avait installée ne marchait plus après deux ans alors j'ai chauffé avec des grille-pains et j'en avais pour 600 euros de chauffage par mois en ne chauffant pas tout. »

Il a fini par se tourner vers Inhari, qui accompagne les propriétaires dans la rénovation de leur habitat. Après le remplacement de sa chaudière un dossier a été monté pour des travaux extérieurs.

Inhari est partenaire de la Fondation pour le Logement des défavorisés dont le programme SOS Taudis vise à soutenir les propriétaires occupants en habitat indigne, en finançant le reste à charge de travaux de rénovation.

Tony a bénéficié de travaux d'ampleur. Le chantier a démarré au printemps 2026.



STÉPHANIE

→ PROPRIÉTAIRE À ARRAS.

« Il y avait de l'humidité partout, des fissures au plafond, des champignons dans les murs, des fuites dans le garage, et puis l'électricité n'était pas aux normes et la chaudière est vite tombée en panne. »

Stéphanie et sa famille ont acheté une maison du début du XIXème siècle. Habitée lors de leurs visites en été, elle paraissait propre, mais à leur installation en novembre ils découvrent l'envers du décor.

« On avait estimé les travaux à 12 000 euros, c'était en réalité 60 000 euros qu'il fallait mettre, et on ne pouvait pas du tout les sortir. Grâce à MaPrimeRenov, on a pu faire remplacer la chaudière, mais à défaut d'une bonne isolation, on passait une tonne de pellets par mois ! Les factures s'ajoutaient et on était à deux doigts du dossier de surendettement. »

Stéphanie se tourne alors vers une assistante sociale qui lui parle du programme Territoire Zéro Exclusion Énergétique. Déployé dans une quinzaine de territoires pilotes en France pour l'instant, il vise à accompagner tout type de ménages, accédants à la propriété, familles, seniors qui doivent adapter leur logement, dans des projets de rénovation énergétique globale, par le biais d'un opérateur. Pour Stéphanie et sa famille il s'agit du Réseau Éco Habitat.

« On est très bien accompagnés et on a vraiment travaillé en équipe. De se dire qu'on sera bientôt dans une maison beaucoup plus saine, c'est la lueur au bout du tunnel. »



MICHÈLE

→ LOCATAIRE À AUBERVILLIERS.

« Mon appartement et le balcon sont en béton armé. Nous n'avons ni ventilation ni volet. C'est très difficile de vivre à l'intérieur l'été. Il m'arrive d'avoir des étourdissements, de chuter... Alors pour éviter les accidents, on reste à ne rien faire. »

Michelle, professeure à la retraite, vit dans un logement social depuis 1985. Il y fait froid l'hiver, et très chaud l'été. Pendant les canicules, le thermostat affiche plus de 35°C.

Elle a installé quelques équipements pour tenter d'améliorer la situation : carrelage au sol, rideaux occultants, rideaux réflecteurs, ventilateur avec des glaçons... Au réveil pendant les fortes chaleurs, après une nuit difficile, son premier geste est d'arroser son balcon pour le rafraîchir. Mais comme elle le précise : « *Tout le monde ne peut pas le faire. J'ai beaucoup de voisins qui sont des personnes âgées aussi. Pendant les dernières grosses chaleurs, mon voisin du dessous est décédé.* »

Alors dès 2018, Michelle et ses voisins se sont constitués en syndicat Locataires Ensemble. L'année dernière, ils ont organisé une manifestation pour demander à minima des volets. « *Le bailleur nous a répondu que ce n'était pas possible, qu'il n'avait pas l'argent, et qu'en plus ce n'était pas vraiment nécessaire.* »

« *Être en syndicat Locataires Ensemble permet de pouvoir interpeller collectivement. Et parfois, on a des victoires : le maire s'est déplacé et nous a promis une rénovation et l'installation de volets. On a beaucoup d'espoir dans la nouvelle municipalité.* »

CHARTRE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Ces dernières années ont montré à quel point **les décisions politiques influencent concrètement la lutte contre la précarité énergétique**, ou son aggravation.

Les **candidat·es** à l'élection présidentielle doivent donc **se positionner** : leur mandat sera-t-il celui qui laissera le nombre de personnes souffrant du froid chez elles continuer d'exploser ? Ou sera-t-il celui de l'action ?

Les 19 organisations à l'initiative de la Journée contre la précarité énergétique, impliquées dans la lutte contre l'exclusion et le réchauffement climatique, ont construit une charte de **8 mesures socles**. Leur mise en place pourrait changer le quotidien des **12 millions de personnes** en précarité énergétique.



MESURE 1

RESPECTER LES ENGAGEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La France s'est engagée, dans le cadre des Stratégies nationales bas carbone (SNBC), à diviser par deux ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone en 2050. L'Etat a notamment fixé des objectifs importants de rénovation énergétique des logements. Pour les respecter, les candidat·es à l'élection présidentielle doivent à minima s'engager à **présenter un budget à hauteur de 4 milliards d'euros pour MaPrimeRénov' dans chaque loi de finances, avec un engagement pluriannuel**. C'est le montant voté en 2024 dans le cadre de la réforme de MaPrimeRénov', et qui avait permis une montée en puissance des rénovations globales et un faible reste-à-charge pour les foyers les plus modestes. Mais les coupes budgétaires des gouvernements successifs ont divisé ce budget par deux, ce qui a réduit le nombre de rénovations et nous a éloigné encore plus des engagements de rénovation énergétique du parc.



MESURE 2

APPLIQUER LES OBLIGATIONS DE DÉCENCE ÉNERGÉTIQUE

Le ou la prochain·e Président·e devra tenir le cap du calendrier de rénovation des passoires thermiques, et assurer un suivi transparent de son application. En 2021, la loi Climat et résilience avait fixé l'échéance de 2025 pour la rénovation des logements avec un DPE G à la location, 2028 pour les F et 2034 pour les E. Cette obligation s'applique uniquement pour les nouveaux baux (ou les renouvellements), dépend des démarches du locataire, et n'est pas valable si des contraintes techniques, architecturales ou administratives empêchent la réalisation des travaux. En parallèle, les propriétaires bailleurs ont été rendus éligibles aux aides MaPrimeRénov'. Malgré ce cadre déjà souple, des représentants politiques et de propriétaires bailleurs tentent de supprimer ce calendrier. Si le gouvernement a pour l'instant tenu bon, l'application reste floue : assouplissements réguliers dans des textes de loi, absence de suivi de la performance énergétique des logements loués et du respect du gel des loyers dans les passoires thermiques...

MESURE 3

RENDRE HABITABLES LES MILLIONS DE LOGEMENTS BOUILLOIRES PENDANT LES FORTES CHALEURS.



Un logement sur deux ne dispose pas des équipements minimaux pour protéger les habitants des chaleurs extrêmes (volets, isolation, brasseurs d'air...) et peut se transformer en véritable bouilloire. Ces travaux, contrairement à ceux qui visent à protéger du froid, ne sont pas l'objet d'incitations financières, via MaPrimeRénov' ou les CEE, ni de levier juridique. **Avant l'été 2027, la pose de protections solaires et de brasseurs d'air devra être intégrée dans MaPrimeRénov' simples gestes et les CEE, et un droit pour les locataires de disposer de ces équipements devra être créé.**

MESURE 4

APPORTER UNE RÉPONSE SOCIALE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE : AUGMENTER LES BÉNÉFICIAIRES ET LE MONTANT DU CHÈQUE ÉNERGIE



Le montant annuel moyen du chèque énergie est de 150€, c'est seulement 7% de la facture énergétique. Son montant n'a pas évolué depuis 2019, alors que les prix de l'énergie ont explosé. **Le montant doit donc être revalorisé, à minima à hauteur de l'inflation énergétique.** Des associations ont même chiffré que pour que le chèque énergie soit véritablement protecteur, il faudrait tripler le montant. Par ailleurs, seulement les plus pauvres sont éligibles au chèque énergie : moins de 11 000€ de revenus par an pour une personne seule. Or, la précarité énergétique touche une bien plus large partie des Français, d'autant plus depuis les différentes crises énergétiques (guerre en Ukraine, Détroit d'Ormuz). **Le chèque énergie devrait être élargi à toutes celles et ceux qui gagnent moins que le SMIC.**



MESURE 5

INTERDIRE LES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

Chaque année, entre 150 000 et 200 000 ménages sont privés d'électricité à cause d'un impayé, plongeant dans une forme grave de précarité énergétique. Pourtant, une alternative existe, et est déjà appliquée volontairement en remplacement des coupures par EDF et Octopus energy : les réductions de puissance électrique, qui permettent de conserver quelques services essentiels. Depuis 2024, le droit européen stipule que les Etats doivent protéger totalement la population des coupures d'énergie, y compris via l'interdiction. **Il est temps que l'Etat inscrive cette interdiction dans la loi, comme il l'a fait pour l'eau en 2013.**



MESURE 6

COMBINER RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS ET DÉCARBONATION

Quand on vit dans une passoire thermique, changer le système de chauffage, par exemple en passant d'une chaudière au gaz à une pompe-à-chaleur, ne suffit pas pour sortir de la précarité énergétique. C'est pour cette raison qu'un conditionnement de l'accès à MaPrimeRénov' à la réalisation d'au moins deux gestes de rénovation dans les logements passoires (F et G) devait être mis en place. Mais, sous la pression des lobby du bâtiment, la mesure n'a jamais été appliquée. Nous nous en éloignons de plus en plus avec le plan électrification du gouvernement qui concentre l'effort sur l'installation de pompes à chaleur pour décarboner le chauffage, objectif absolument essentiel, mais en délaissant l'isolation, la ventilation, etc. Ces postes de travaux ont même été supprimés de MaPrimeRénov' simple geste en septembre 2026. **La prochaine personne à la tête de l'exécutif devra remettre des moyens pour les travaux visant à améliorer l'enveloppe du logement, et pas seulement les changements de vecteurs énergétiques.**



MESURE 7

ACCOMPAGNER VERS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Avant même de parler de montants d'aide, l'accès lui-même à la rénovation énergétique reste très fragile pour les ménages les plus modestes. **Il est essentiel de mieux financer les acteurs de l'accompagnement social**, afin que ce dernier soit adapté aux besoins spécifiques des ménages les plus vulnérables et que les accompagnateurs puissent faire **davantage d'"aller-vers"** auprès des personnes isolées. Le dispositif Mon Accompagnateur Rénov' doit perdurer, avec **la création d'une marque de confiance** qui sécurise toute la chaîne de l'accompagnement, de l'identification jusqu'aux travaux.



MESURE 8

CRÉER UNE FILIÈRE PROFESSIONNELLE HABITAT-SOCIAL, ÉNERGIE ET SANTÉ

La massification de la rénovation globale ne pourra réussir sans professionnels suffisamment nombreux et formés pour articuler les dimensions sociales, énergétiques, sanitaires, techniques, administratives et financières des projets. Nous proposons de **créer une filière professionnelle commune habitat-social**, fondée sur des référentiels métiers partagés, des formations qualifiantes, une offre de formation continue et une reconnaissance nationale des compétences. Un financement pérenne et dédié devra former les acteurs territoriaux, soutenir les organismes de formation et déployer ces parcours sur l'ensemble du territoire.

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : UNE FORME DE MAL-LOGEMENT QUI GAGNE DU TERRAIN



12

millions de personnes

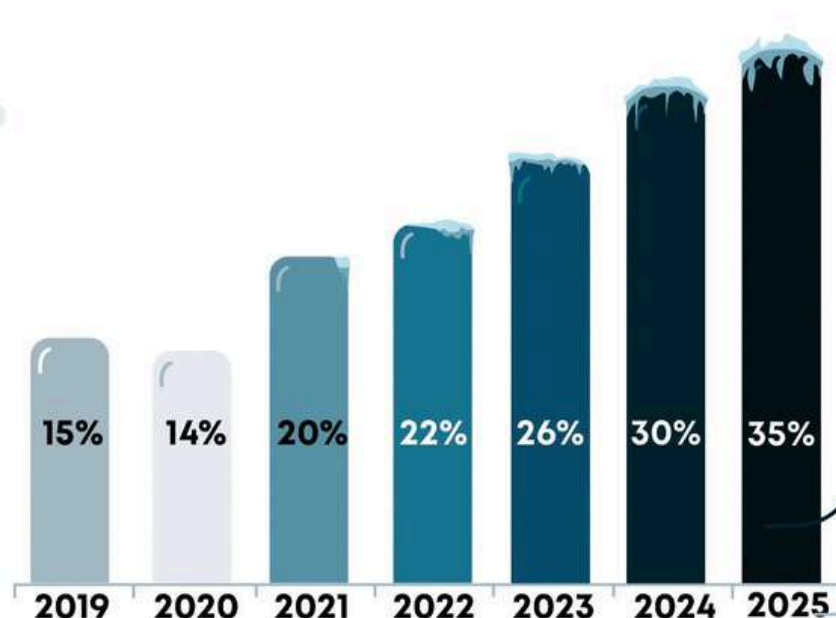


5,6

millions de foyers



SONT EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE.



35 %

des Français·es ont souffert du froid
dans leur logement en 2025

Dans votre logement au cours de l'hiver
dernier, avez-vous souffert du froid pendant
au moins 24h ? (pourcentage de oui)



11,4 %

déclarent ne pas pouvoir se
chauffer suffisamment par
manque de moyens financiers.

x2 en 4 ans



3,1 millions

de ménages modeste
dépensent plus de 8% de leur
revenu dans l'énergie (2023).



CHAUD DEDANS ! L'URGENCE DE RÉNOVER LES LOGEMENTS BOUILLOIRES

EN 2025

49 %

des Français-es ont souffert de la chaleur dans leur logement

5 700

personnes sont mortes de la chaleur

Il y a eu le même nombre de décès en seulement 2 semaines pendant la canicule de juin 2026



LES PASSOIRES THERMIQUES, IMPOSSIBLES À CHAUFFER EN HIVER, SE TRANSFORMENT EN BOUILLOIRES L'ÉTÉ.

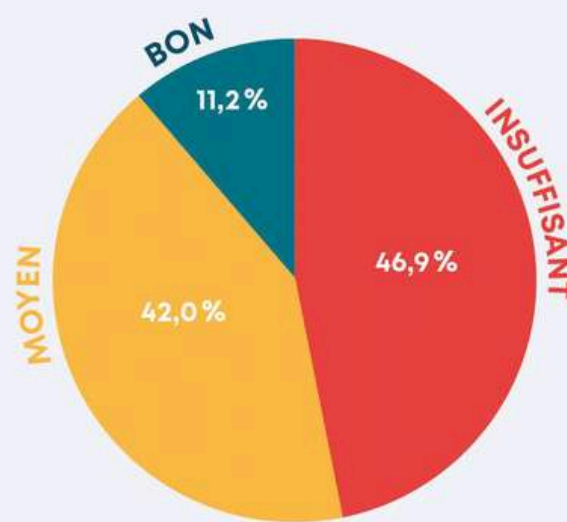
Plusieurs critères permettent de définir ces logements, notamment :



L'absence de protections solaires



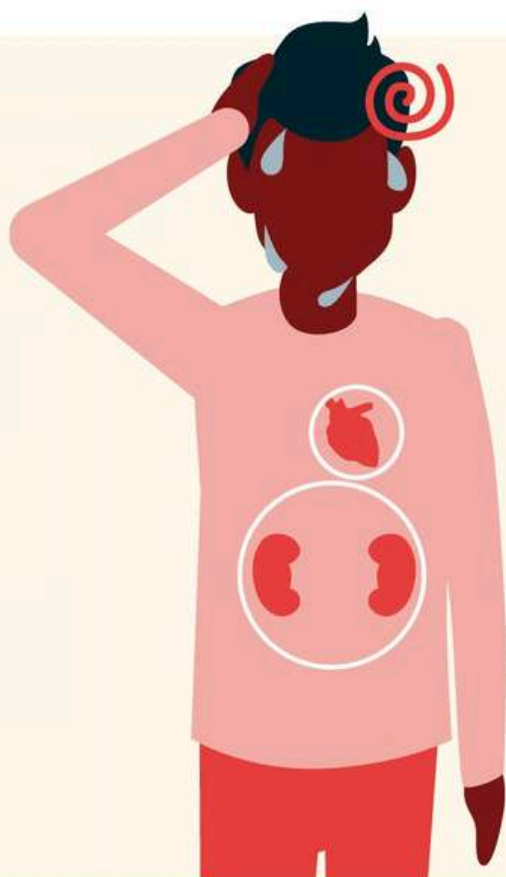
Un environnement sujet aux îlots de chaleur urbain



Répartition des logements en fonction de l'indicateur de confort d'été du DPE

AU-DELÀ DE L'INCONFORT, DE GRAVES IMPACTS SUR LA SANTÉ

- Problèmes psychologiques : concentration, sommeil...
- Déshydratation, malaise, hyperthermie...
- Développement ou aggravation de pathologies cardiaques ou rénales



Depuis 2024, seulement

QUELQUES DIZAINES

de rénovations globales financées par l'Anah ont intégré un geste d'amélioration du confort d'été (protections solaires, installation d'un brasseur d'air...).



ÊTRE EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE C'EST SURTOUT... ÊTRE PRÉCAIRE

CONTRE 18% EN 2020

36%

des ménages ont eu des difficultés pour payer leurs factures d'énergie en 2025.

C'est le plus haut niveau jamais atteint. Preuve que la précarité énergétique n'est pas circonstancielle à la crise énergétique de 2022 - 2023.

En 2025

1.2

MILLION DE MÉNAGES

ont subi une coupure ou une réduction de puissance (électricité ou gaz) suite à un impayé.

x2 DEPUIS 2019

LE CHÈQUE ÉNERGIE COUVRE

moins de **8%** de la facture d'énergie annuelle.

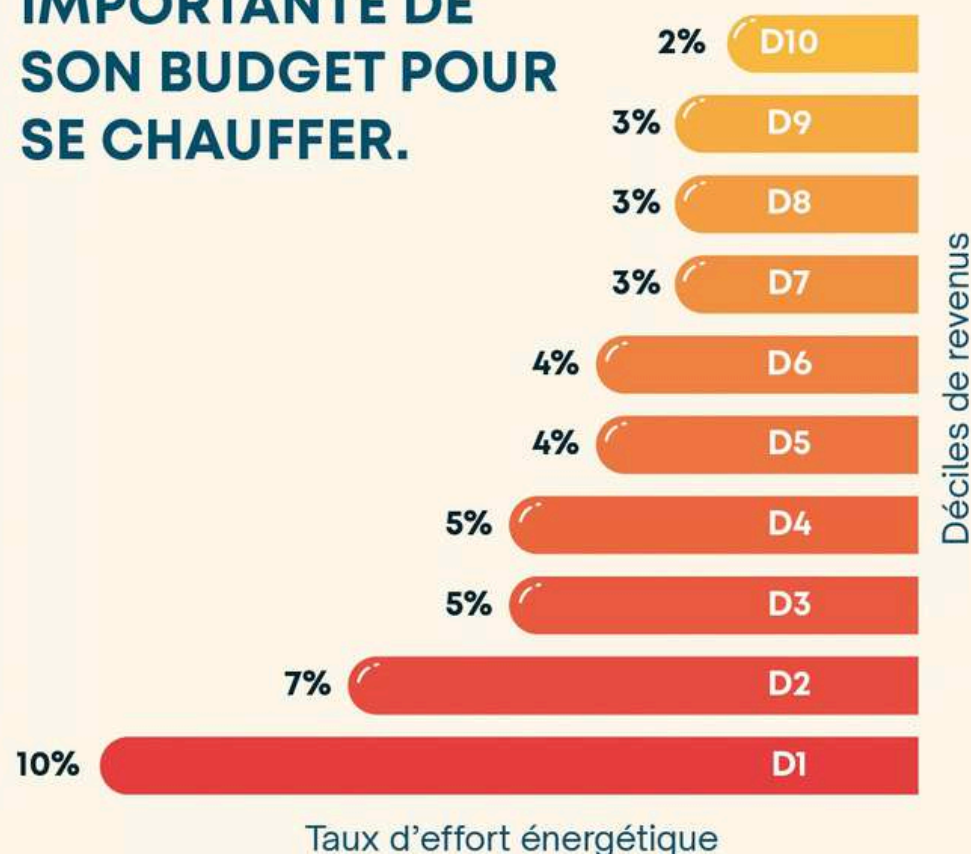
Montant moyen de la facture d'énergie pour le logement en 2024 :

2 071 €
(+ 12 % en 1 an)

Montant moyen du chèque énergie :

148 €
montant inchangé depuis 2019

PLUS UN MÉNAGE EST PAUVRE, PLUS IL DÉPENSE UNE PART IMPORTANTE DE SON BUDGET POUR SE CHAUFFER.



QUAND LE LOGEMENT TUE ET REND MALADE...

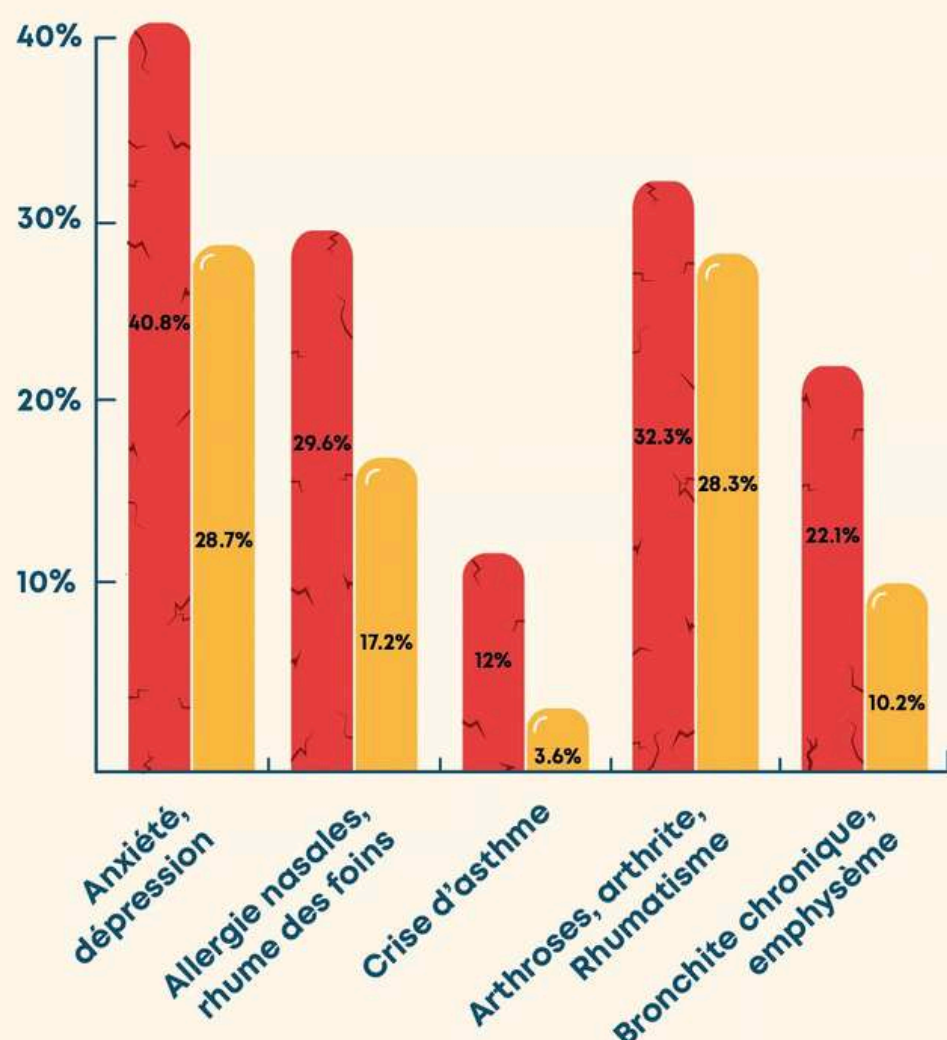


DUS À **L'INEFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS.**

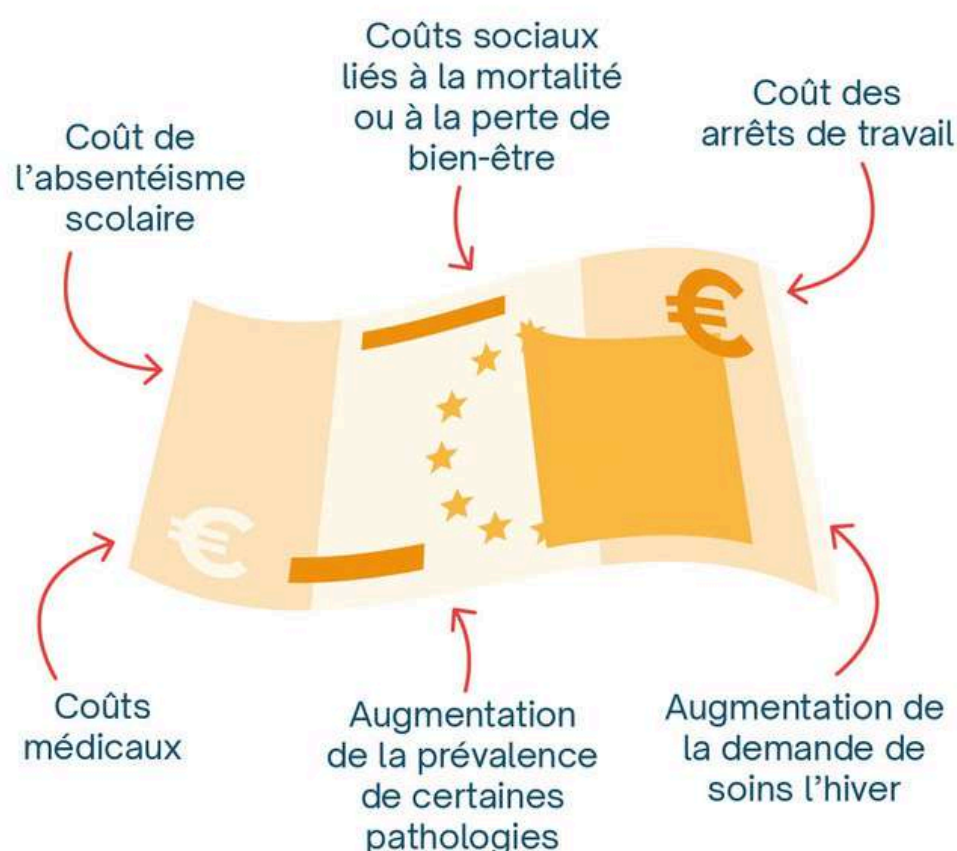
Soit **30%**
de la surmortalité hivernale



LES PERSONNES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SONT EN MOINS BONNE SANTÉ QUE LE RESTE DE LA POPULATION



L'INACTION FACE À LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE COÛTE CHER À LA SOCIÉTÉ.



L'éradication des passoires thermiques en 10 ans ferait économiser **700 millions d'euros** chaque année sur le système de soin.

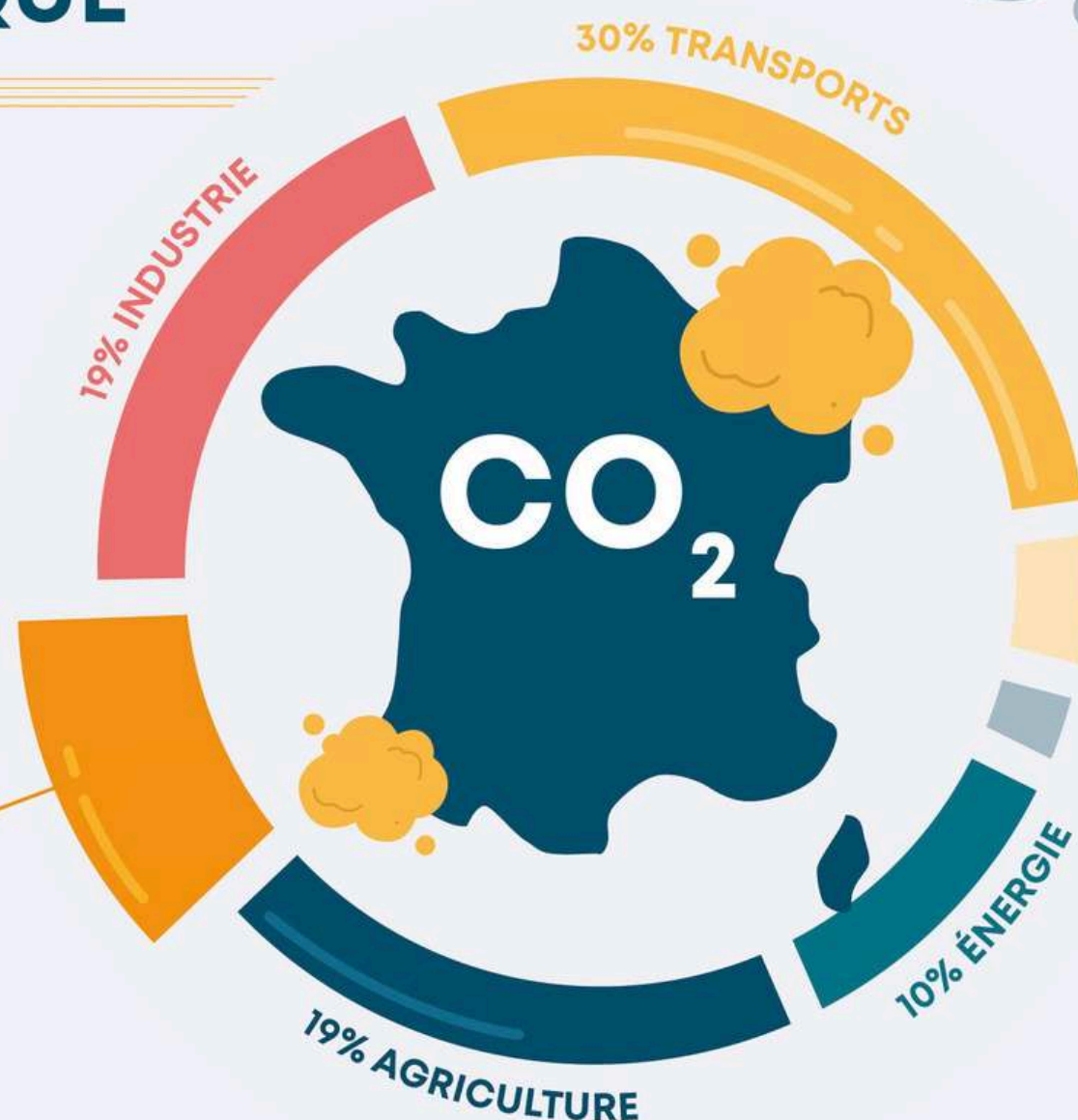


PRÉCARITE ÉNERGETIQUE : UN ENJEU ÉCOLOGIQUE

IL FAUT UNE GRANDE
QUANTITÉ D'ÉNERGIE
(FOSSILE) POUR CHAUFFER
LES PASSOIRES THERMIQUES.

11,5%

des émissions directes de gaz à
effet de serre (GES) nationales
viennent des logements.



D'OU VIENNENT **LES GES** ÉMIS
PAR LES LOGEMENTS ?

86,6%

des énergies fossiles pour
le chauffage (fioul et gaz)
et l'eau chaude.

13,3%

de la réfrigération,
de la climatisation, des
déchets et des brûlages.

nb: Les émissions de CO₂ issues de la biomasse (le chauffage au bois par exemple) ne sont pas comptées dans les inventaires. En 2016, ces émissions représentaient pourtant 30 Mt CO₂, soit environ 1/3 des émissions de GES du bâtiment.

II N'Y A PAS QUE LE
CHAUFFAGE QUI POLLUE,
LA CLIM AUSSI !

Le secteur du bâtiment est responsable de :

30%

des émissions
nationales de
Hydrofluorocarbures
(HFCs).

Ce sont des gaz que l'on retrouve
dans la production de froid (réfrigérateurs
et climatiseurs). Ils ont un impact sur le
réchauffement climatique

**x100 à x1000
supérieur au CO₂**

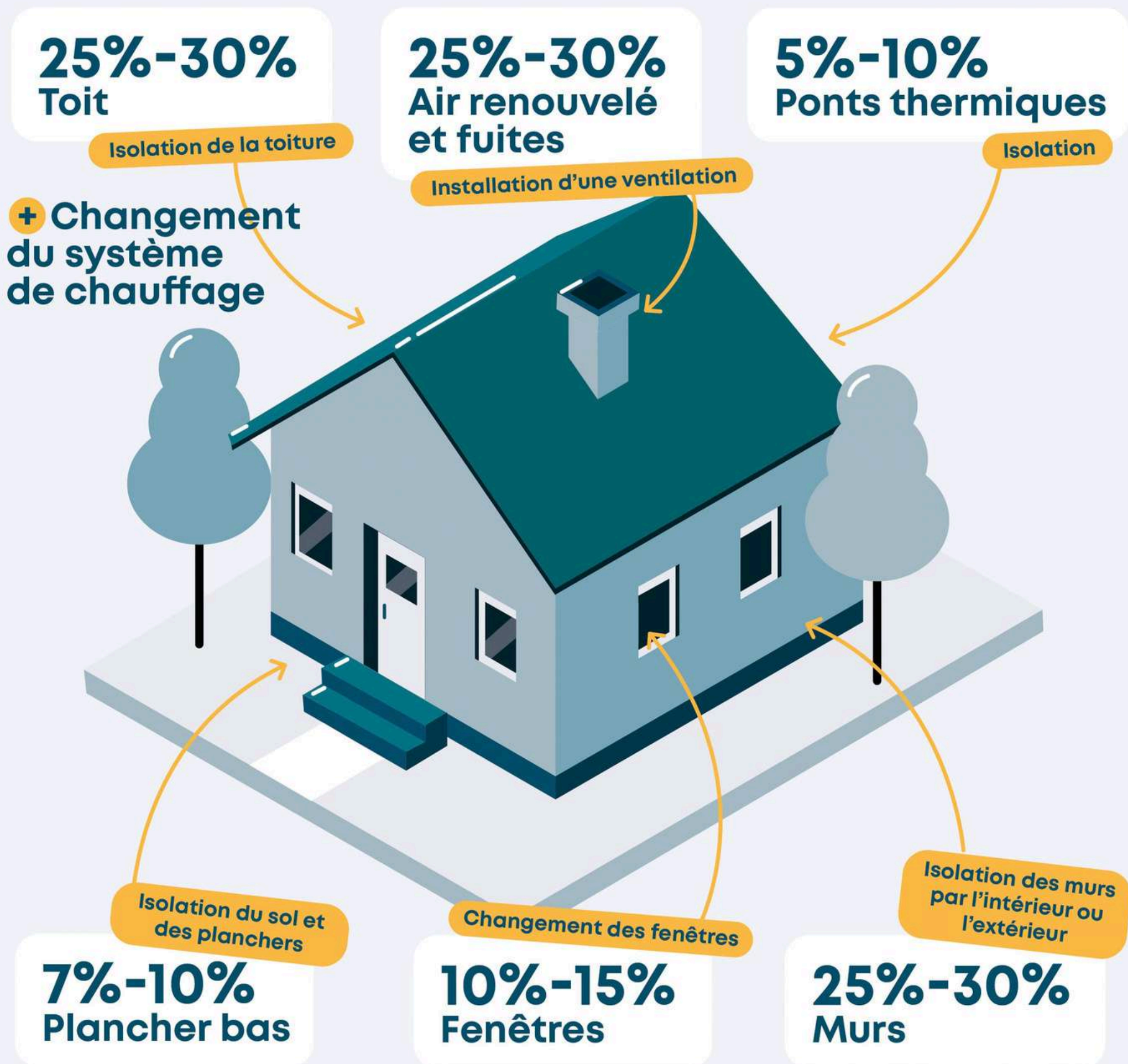


LA RENOVATION GLOBALE POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

POUR UNE RÉNOVATION GLOBALE ET PERFORMANTE,
6 POSTES DE TRAVAUX DOIVENT ÊTRE TRAITÉS :

Origines des déperditions de chaleur

Gestes de rénovations



Ce n'est pas encore prévu par la loi mais, lors d'une rénovation globale, ces postes de travaux devraient être traités de manière à assurer l'habitabilité du logement toute l'année, y compris l'été.



OBLIGATION DE RÉNOVER LES LOGEMENTS PASSOIRES

Que prévoit (vraiment) la loi ?

POUR 2050

Objectif 100% du parc de logements au niveau BBC en Moyenne (étiquette A ou B)

DÈS 2034

Obligation de rénover les logements E en location

DÈS 2028

Obligation de rénover les logements F en location

DEPUIS 2025

Obligation de rénover les logements G en location

DEPUIS 2023

Obligation de rénover les logements G+ en location

DEPUIS 2022

Interdiction d'augmenter le loyer des logements F et G

VOS DROITS ET DEVOIRS

LOCATAIRE

• Demander votre DPE

• Demander des travaux de rénovation énergétique à votre bailleur.

Si refus, le juge peut ordonner une réduction ou une suspension du loyer jusqu'à réalisation des travaux.

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

• Ne pas augmenter le loyer.

• Rénover le logement.

Pour cela, des aides financières, des prêts et des avantages fiscaux existent.

Un projet de loi du gouvernement envisage d'affaiblir la contrainte du calendrier, sous la pression des organisations représentant les propriétaires.

Rappelons que le calendrier est connu depuis 6 ans, qu'il est progressif, et accompagné d'aides financières pour les propriétaires.



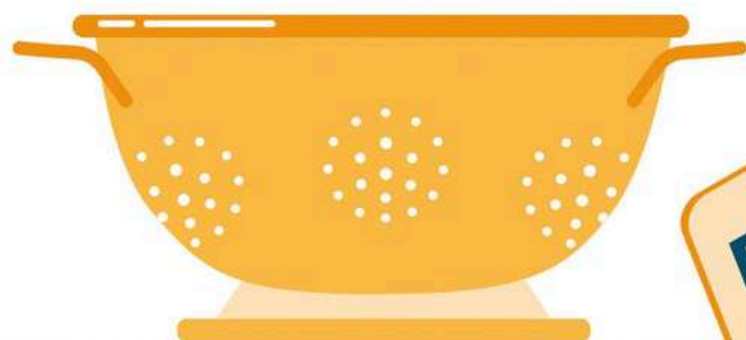
RÉNOVATION DES PASSOIRES THERMIQUES : OÙ EN EST-ON ?

3,9

MILLIONS DE PASSOIRES
THERMIQUES

en résidences principales.

40 % de la baisse par rapport à 2024 est imputable à la réforme du calcul du DPE pour les petites surfaces, sans travaux ni amélioration du confort de vie des habitant·es donc.



307 000

DOSSIERS DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE

traités par l'Anah, en 2025.

÷2 par rapport
à 2023

Cependant, le nombre de rénovations
d'ampleur a augmenté de 32 % en 1 an.



RÉCAP DES CHIFFRES



ALERTE !

Après une hausse des aides MaPrimeRénov' en 2024 qui avait permis d'augmenter le nombre de rénovations d'ampleur (ce qui était l'objectif initial), le gouvernement a de nouveau baissé les aides en 2026.

Par conséquent, au 1er semestre 2026, il y a eu 2 fois moins de dossiers de rénovation d'ampleur déposés que l'année précédente à la même date.



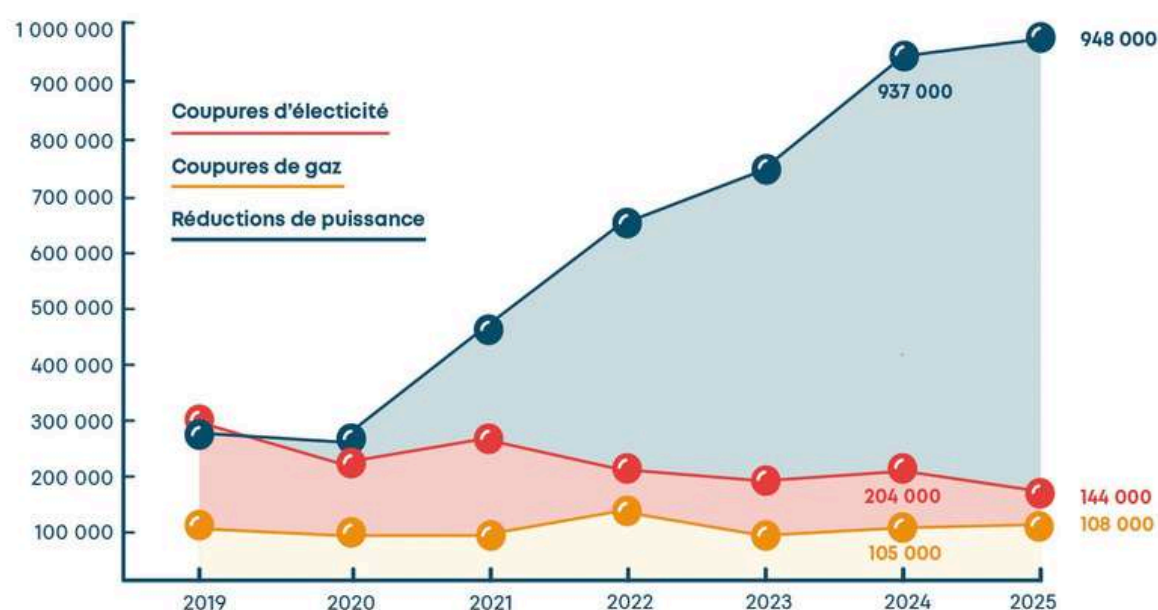
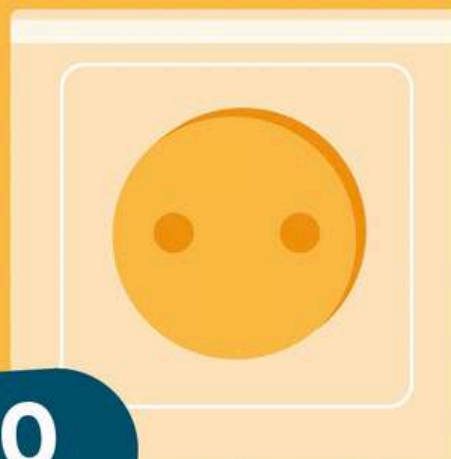
PRIVATION D'ÉNERGIE : LA PLUS GRAVE FORME DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

PRÈS DE

253 000

ménages ont subi une coupure de gaz ou d'électricité à cause d'impayés, en 2025.

- 57 000
ménages en 1 an



LES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ SONT EN BAISSSE, MAIS CONCERNENT ENCORE 144 000 FOYERS ALORS QU'EDF A CESSÉ DE COUPER.

Au total, plus d'1,2 million de ménages ont subi une intervention pour impayé en 2025.

2 x plus qu'en 2019

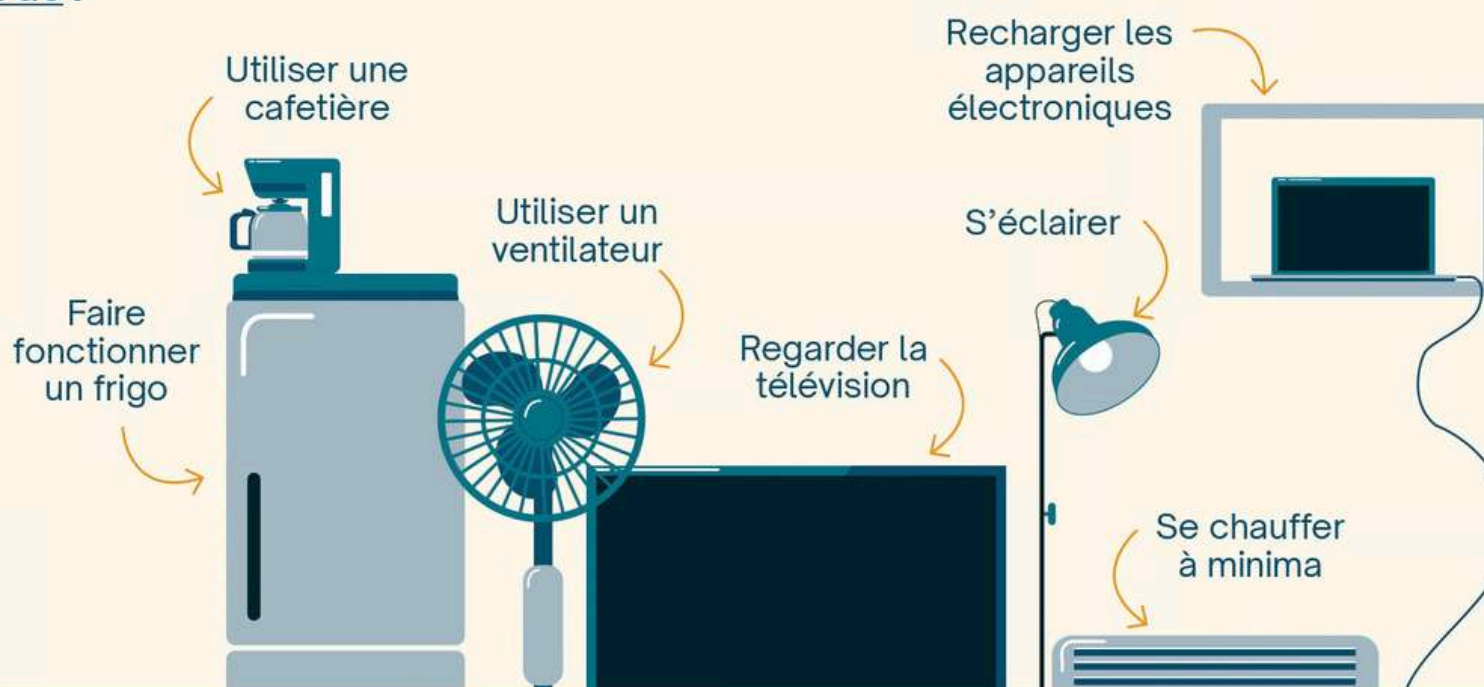
QUE PEUT-ON FAIRE SOUS RÉDUCTION DE PUISSANCE ÉLECTRIQUE* ?

Une puissance d'1 kVA permet soit de :

Les usages restreints sont :

- Le lave-linge
- L'eau chaude
- Les plaques de cuissons

*puissance électrique réduite allant de 1 à 3 kVA.



PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : JEUNES, MAIS PAS SI INSOUCIANT·ES

40%

des étudiant·es ont déjà renoncé à se chauffer en hiver par manque d'argent.

80%

des ≤ 30 ans sont locataires de leur logement. Ils et elles dépendent de leurs propriétaires pour faire des travaux.

x2 plus nombreux

à avoir des difficultés pour payer leurs factures d'énergie.

à avoir eu froid dans leur logement.

Les logements les + à risque d'être des bouilloires l'été sont les petits logements, sous les toits, en ville...

La description parfaite du logement étudiant !



CONNAÎTRE SES DROITS

→ DEMANDER SON DPE.

S'il est F ou G, le loyer est gelé, il ne peut pas augmenter ! Le propriétaire doit faire des travaux pour respecter la loi.

→ VÉRIFIER LE RESPECT

L'ENCADREMENT DES LOYERS. Les passoires thermiques sont les logements qui dépassent le + l'encadrement des loyers.

→ VERS QUI S'ORIENTER ?

Les syndicats étudiants (l'Union Étudiante, la FAGE, l'UNEF), COP1, les ADIL, l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ).



ZONES RURALES : TERREAU FERTILE POUR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

LES PERSONNES QUI HABITENT EN ZONE RURALE SONT **+ TOUCHÉES PAR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE QUE LA MOYENNE FRANÇAISE.**

Taux de précarité énergétique en fonction des typologies de communes

Pôles urbains → 13,1%

Couronnes urbaines → 14,5%

Rural périurbain → 20,7%

Rural non périurbain → 31,7%



À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE, LES RURAUX DÉPENSENT 40 % DE + POUR SE CHAUFFER QUE LES URBAINS.

POURQUOI ?

EN MILIEU RURAL, IL Y A :

- Des maisons souvent + grandes, et donc + coûteuses à chauffer.
- La persistance de modes de chauffage coûteux, polluants (fioul, charbon ou bois)
- Davantage de personnes âgées en situation de précarité, et vulnérables au froid.
- La présence de propriétaires pauvres.

RÉSIDENCES PRINCIPALES
CHAUFFÉES AU FIOUL



17%
Dans les
zones rurales

3%
Dans les espaces
urbains denses



PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : UNE AFFAIRE DE GENRE

LES FEMMES SONT PARTICULIÈREMENT
TOUCHÉES PAR LA PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE. POURQUOI ?

TÂCHES DOMESTIQUES



Elles passent + de temps à l'intérieur du logement car les tâches domestiques leur sont souvent assignées

TEMPÉRATURE



Physiologiquement, les femmes tendent à être + vulnérables au froid et à la chaleur. Or, les normes thermiques ont souvent été pensées par et pour les hommes

TAUX DE PAUVRETÉ



Il est + élevé chez les femmes que les hommes

ÉCART DE SALAIRES EMPLOIS PRÉCAIRES

Les femmes touchent en moyenne

22%

moins que les hommes

FAMILLES MONOPARENTALES

La précarité énergétique touche particulièrement les familles monoparentales qui sont portées dans **80% DES CAS PAR DES FEMMES**

VIEILLISSEMENT

Les femmes âgées sont aussi très touchées : leurs pensions de retraite sont + faibles, et elles vivent + longtemps

